

DÉLIBÉRATION N° 2022-04 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation du Compte financier 2021

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Article 1

Le conseil d'administration approuve le compte financier de l'année 2021.

Article 2

L'exécution des autorisations d'emplois de l'année 2021 s'établit comme suit :

(vacataires inclus)	Sous plafond	Hors plafond
Emplois en ETPT 2021	2 469,7	63,5

Article 3

Le compte financier agrégé de l'année 2021 en comptabilité budgétaire s'établit comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	AE	CP		
Personnel	195 519 826	195 519 826	SCSP	190 420 049
Fonctionnement	47 445 103	31 151 746	Autres recettes	57 674 971
Intervention	6 747 664	1 857 224		
Investissement	10 190 927	7 598 449		
Total des dépenses	259 903 520	236 127 246	Total des recettes	248 095 020
Solde budgétaire		11 967 773		

Article 4

Le tableau d'équilibre financier agrégé de l'année 2021 s'établit comme suit :

Besoins		Financements	
Solde budgétaire	0	Solde budgétaire	11 967 773
Décassements non budgétaires	25 251 698	Encaissements non budgétaires	38 399 755
Total des besoins	25 251 698	Total des financements	50 367 528
ABONDEMENT de la trésorerie	25 115 831		

Article 5

Le compte de résultat agrégé de l'année 2021 s'établit comme suit :

Charges		Produits	
Charges de personnel	195 573 941	Subvention de l'État après mise en réserve	190 420 049
Charges de fonctionnement	37 982 852	Autres ressources	62 285 581
Intervention	12 960		
Dotation aux amortissements (biens acquis par le Cerema)	4 644 220		
Dotation aux amortissements (biens transférés par l'Etat)	3 897 875	Reprise de financements rattachés à des actifs	3 904 692
Dotations aux provisions	14 406 580	Reprises sur provisions	86 467
Total des charges	256 518 429	Total des produits	256 696 789
Résultat	178 360		

Le résultat de l'exercice, soit cent soixante dix huit mille trois cent soixante euros, est affecté en réserve.

Article 6

Le tableau de financement agrégé de l'année 2021 s'établit comme suit :

Emplois		Ressources	
Investissements	7 598 449	Capacité d'autofinancement	19 003 328
		Autres ressources	
Total des emplois	7 598 449	Total des ressources	19 003 328
Abondement du fonds de roulement	11 404 879		

Article 7

Le compte de bilan agrégé au 31 décembre 2021 s'établit comme suit :

ACTIF				PASSIF			
		Brut	Amortissements et provisions	Net			
Actif immobilisé	Immeubles	137 612	29 290	108 322	Capitaux propres	Biens mis à disposition	104 554
	Autres immobilisations	98 186	78 160	20 026		Biens transférés en pleine propriété	805
	Immobilisations en cours	3 790		3 790		Réserve	36 943
				Résultat de l'exercice		178	
Actif circulant	Créances exercice courant	26 751	1 074	25 678	Provisions pour risques et charges		31 758
	Disponibilités	55 016		55 016	Dettes		38 593
	Régularisations			0			
Total		321 355	108 523	212 832	Total		212 832

Article 8

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance à Paris, le 17 mars 2022.

La présidente du conseil d'administration


Marie-Claude Jarrot